

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
VILLE DE LOUISEVILLE

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville ;

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 12 décembre 2022 à 19h00, qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit à l'hôtel de ville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville statuera sur une demande de dérogation mineure pour le dossier ci-dessous mentionné. Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure décrite ci-après. Les citoyens et citoyennes qui souhaitent assister à la diffusion en direct ou en différé peuvent également se rendre sur la page Facebook de la Ville de Louiseville accessible à l'adresse facebook.com/villedelouiseville.

ADRESSE CIVIQUE : 291, avenue Pierre-Laporte – Matricule : 4723-54-9178;

RÉFÉRENCE CADASTRALE : Le lot 4 408 657 du cadastre du Québec;

OBJET DE LA DEMANDE : Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la position du garage rattaché au bâtiment principal, laquelle position ne respecte pas la marge de recul avant minimale autorisée par le règlement de zonage no. 622, article 7.2.3 et à la grille des usages pour la zone R28 :

- Marge de recul avant minimale autorisée : 7,5 m
- Marge de recul avant minimale demandée : 6,5 m

Demande de dérogation mineure dans le but de régulariser la position du spa, laquelle position ne respecte pas la distance minimale avec le bâtiment principal et la ligne latérale de terrain, autorisée par le règlement de zonage no. 622, article 15.1.1 :

- Distance minimale avec le bâtiment principal autorisée : 1,0 m
- Distance minimale avec le bâtiment principal demandée : 0,5 m

- Distance minimale avec la ligne latérale de terrain autorisée : 2,0 m
- Distance minimale avec la ligne latérale de terrain demandée : 1,4 m

Fait et signé à Louiseville
Ce 23^e jour du mois de novembre 2022

Maude-Andrée Pelletier
Greffière